

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1904.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1904.

(Voir les nos 4, 97 et 111, session de 1903-1904, de la Chambre des Représentants ; 57, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président ; le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, MEYERS, MULLE DE TER SCHUEREN, DE LANIER, le Comte DE RENESSE, le Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE et le Comte WERNER DE MÉRODE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Guerre pour l'exercice 1904, voté par la Chambre par 70 voix contre 42 et 1 abstention, s'élève, ensuite d'amendements et d'un projet de loi proposés par le Gouvernement à fr. 55,800,745-60, en augmentation de fr. 42,033-27 sur le Budget précédent.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à fr. 49,997,885-60, en augmentation de fr. 82,469-88 sur celles de 1903.

Cette augmentation est imputable :

1° A diverses indemnités accordées, à l'insuffisance des crédits prévus pour le remplacement des militaires par des civils à l'Institut cartographique et à celui des caporaux et soldats dans la manutention, les hôpitaux militaires et les établissements d'artillerie par des ouvriers militaires ;

2° Au projet de loi admis par la Chambre et basé sur le travail supplémentaire qu'entraîne pour les officiers du génie la reprise du casernement de la gendarmerie, projet qui, moyennant une dépense de 81,150 francs, augmenterait le cadre de cette arme de quatre officiers supérieurs et de seize officiers subalternes.

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 5,802,860 francs, en augmentation de fr. 409,563-39 sur le budget précédent.

Elles portent sur la constitution d'une réserve de fusils pour l'infanterie, la construction d'une boulangerie militaire à Liège, d'un magasin à fourrages à Bruges, des améliorations de casernement, du matériel de

( 2 )

siège, des routes militaires, des réseaux téléphoniques, de l'artillerie de place, des acquisitions de ponts volants et de rampes mobiles, enfin sur l'agrandissement du champ de tir du camp de Brasschaet et sur celui de la fabrique de conserves d'Anvers.

Les amendements apportés au budget prévoient l'acquisition d'une batterie de pièces à tir rapide destinées à des expériences, l'appropriation d'un tir à la cible, la construction d'un magasin à fourrages à Liège et la constitution d'une réserve de médicaments pour le cas d'une mobilisation.

Votre Commission, Messieurs, par 7 voix contre 4, vous propose d'adopter le Budget tel que la Chambre l'a adopté.

*Le Rapporteur,*  
Comte W. DE MÈRODE.

*Le Président,*  
Comte DE BERGEYCK.

---

#### QUESTION.

Depuis plusieurs années on a inscrit des crédits au Budget de la Gendarmerie pour la construction d'une nouvelle caserne pouvant contenir l'école, l'escadron mobile, etc., etc. L'an dernier un crédit important a encore été voté pour cet objet (100,000 francs) et pourtant les travaux n'avancent pas. Les crédits ont-ils été employés?